

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 09/30
AVENANT CONTRAT
ECO EMBALLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 22 juillet
Le bureau dûment convoqué le 9 juillet 2009
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur NIVON

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 8

PRESENTS :

Monsieur NIVON Michel
Monsieur LEVY Henri
Monsieur PINOT Jacques
Monsieur GELIN Maurice
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur MARIN Jean
Monsieur CICALA David
Monsieur QUEMIN André

EXCUSES :

Monsieur LAVERGNE Louis
Monsieur BERNARD Marc

Il est exposé :

Dans le cadre de nos opérations sur la collecte sélective nous avons signé un contrat programme de durée Barème D avec Eco Emballages.

Pour permettre le réajustement de certaines données, il convient de procéder à la signature d'un avenant à ce contrat.

Les dispositions portent principalement :

- sur un nouveau mode de calcul des soutiens au papier carton qui entre en vigueur à partir du liquidatif 2008.
- sur une prise en compte des nouvelles données sur la population qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Il est donc demandé d'autoriser le président à signer cet avenant avec la société Eco Emballages.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 24 juillet 2009

Le Président
M. NIVON